



Réponses aux questions (DQ31, n° 48)

Question 48

Est-ce qu'Hydro-Québec prévoit impliquer le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans l'élaboration des mesures de compensations du projet des postes de Lachenaie et Pierre-Le Gardeur et de leurs lignes d'alimentation?

Réponse d'Hydro-Québec

Selon la pratique développée dans des projets précédents, un plan de compensation sera convenu entre Hydro-Québec et la ville de Terrebonne, puisque le projet est situé sur des terres privées et dans un territoire où les terrains vacants sont soumis à de fortes pressions de développement. Il sera donc important, dans un premier temps, de convenir d'un projet qui pourrait être développé sur des terrains appartenant à la municipalité. Par la suite, Hydro-Québec soumettra, tel que convenu, son projet au MDDEP, qui pourra consulter le MRNF, selon la procédure habituelle, sur la proposition qui aura été faite.